

Dr. Jim THORSELL  
Executive Officer  
CNPPA  
World Conservation Centre  
Avenue du Mont Blanc  
CH-1196 GLAND  
Suisse

3 mars 1989

Cher Monsieur Thorsell,

Je réponds avec quelque retard à votre lettre du 25.I.1989, concernant l'inclusion du Banc d'Arguin dans le Patrimoine Mondial.

Le rapport de présentation qui était annexé est tellement excellent que je vois mal ce que je pourrais ajouter.

Oui, le Banc d'Arguin mérite absolument d'être inclus dans le Patrimoine mondial.

1. Il se compare et domine les autres sites "welllands" ou "côtiers" d'Afrique. Il est totalement intact.
2. Son importance est majeure pour la science et la conservation (habitats; plusieurs milliers de nicheurs; plusieurs millions d'hivernants).
3. J'ai préparé le Plan Directeur (sous les auspices de l'U.I.C.N.) en 1983. Il est en voie d'application. Les limites sont excellentes. Le seul point négatif est peut-être la faiblesse de la surveillance (trop peu de gardes) mais ce n'est pas un "Parc sur le papier" (comme bien d'autres, y compris parfois inclus dans le Patrimoine!). L'intégrité est respectée. Il existe une dynamique Fondation Banc d'Arguin (Prés. Dr. Hoffmann) et les autorités de Nouakchott sont très concernées.
4. Donc, j'appuie sans hésiter cette nomination pour le Patrimoine. Quand je lis la liste des 81 réserves déjà incluses dans le W.H.L., je mettrai volontiers le Banc d'Arguin parmi les 10 premiers! Sa perte serait une catastrophe, elle n'est pas envisageable.

J'espère ardemment que le P.N.E.A. sera prochainement inclus dans la W.H.L.

N'hésitez pas à me demander des informations complémentaires; je connais bien la région.

Bien cordialement,

Dr. J. VERSCHUREN.

P.S. Je persiste à penser que l'Akagera-Rwanda mériterait d'être dans la liste du W.H.L. Il y a au moins 15 sites de la W.H.L. actuelle qui lui sont tout à fait inférieurs.

Les marais de la Kagera sont parmi les 4 plus importantes zones humides d'Afrique continentale. Et il est très bien géré, avec 100 à 150 gardes sur le terrain!

Je connais bien NIMBA (Liberia) et VALLEE de MAI (Seychelles) ... mais ils sont 10 fois inférieurs en valeur mondiale par rapport à l'Akagera!!

Milles amitiés.



Commission des parcs nationaux et des aires protégées  
Commission on National Parks and Protected Areas

Dr. Jacques Vershuren  
Institut Royal des Sciences  
Naturelles de Belgique  
Rue Vautier 31  
B-1040 Bruxelles  
Belgium

25 January 1989

Dear Jacques,

Enclosed please find the nomination for the Banc d'Arguin National Park (Mauritania), for inclusion on the World Heritage List. I am sending this to you to request your assistance in carrying out the IUCN technical evaluation for this site; for your interest and information I attach a brief description of the World Heritage Convention and the criteria for selection. In addition to any general comments that you may wish to make, I would also appreciate your addressing the following issues:

1. How do the wetlands of Banc d'Arguin compare with other wetland sites in Africa and elsewhere ?
2. What is the importance of the area for both science and conservation?
3. Is the nominated area under an effective management regime? Does the legislative basis provide adequate protection? Are the boundaries adequate?
4. Does the nomination present a convincing case for the "outstanding universal value" of the site? Could you suggest additional rationale if this is lacking?

I would appreciate receiving your comments by the end of March. Any supporting documentation that you may care to submit will also be most welcome. Please note if you would like your comments to be treated in confidence.

Many thanks indeed for any help you may be able to provide in carrying out IUCN's technical evaluation for this area. I will be glad to send you a copy of the evaluation when it is completed.

Sincerely yours,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jim".  
Jim Thorsell  
Executive Officer  
CNPPA

Encls.

cc: PADU

**IUCN Headquarters:**

Avenue du Mont-Blanc CH-1196 Gland – Suisse/Switzerland  
Tel. (022) 647181 Telex: 22618 iucn ch Telegrams: IUCNATURE, Gland

6) cont.

**Critères relatifs à l'inscription de biens naturels sur la Liste du Patrimoine mondial:**

Parc national du Banc d'Arguin, République Islamique de Mauritanie

(selon le paragraphe 33 du document WHC/2, rev. 1987 - Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du Patrimoine mondial)

- (a) (ii) Les pêcheurs Imraguen qui capturent le mullet selon un procédé traditionnel basé sur la symbiose avec les dauphins offrent un exemple frappant de l'interaction entre l'homme et son environnement naturel.
- (iii) Le Banc d'Arguin est situé en face de l'upwelling tropical qui - selon les recherches actuellement en cours - lui fournit la plus grande partie des matières organiques qui sont à la base de sa richesse. En outre le Banc d'Arguin inclut les restes de l'estuaire de plusieurs cours d'eau d'origine saharienne, qui ne coulent plus.
- (iv) Le Banc d'Arguin et la Réserve du Cap-Blanc incluent les habitats naturels de plusieurs espèces animales et végétales (phoque moine - 25% de la population mondiale ; dauphin de Guinée *Sousa tenszii* ; parmi les oiseaux nicheurs totalité de la population des sous-espèces endémiques *Platalea leucorodia balsaci* et *Ardea cinerea monicae*, grandes colonies de pélicans blancs et de flamants roses ; enfin hivernage de plus de 2 millions de limicoles paléartiques ; importantes frayère et nurserie de poissons (études en cours) ; station la plus septentrionale de palétuviers en Afrique de l'ouest.

---

M. HADYA KANE



Directeur du Parc national  
du Banc d'Arguin

République Islamique de Mauritanie

Le Banc d'Arguin est un véritable sanctuaire pour l'écologie et la biodiversité.

La présence de l'homme dans cet environnement extrême a su garder un caractère traditionnel, qu'il s'agisse des nomades maures vivant encore sous la tente ou des pêcheurs immigrés qui depuis des siècles pêchent en compagnie des Dauphins. Seule concession au progrès certains utilisent désormais des bateaux à voiles, mais d'un commun accord avec l'Administration du Parc l'utilisation des moteurs est bannie. Cette petite communauté de pêcheurs, environ 500 personnes réparties en 7 villages sur près de 200 Kilomètres de côtes, par son niveau d'intégration au milieu naturel et la modération de ces prélèvements, représente une garantie supplémentaire de sauvegarde de l'écosystème.

Sur le plan esthétique, la beauté grandiose des dunes blondes qui viennent mourir dans la mer les îles de grès fauve posées sur l'océan et survolées de nuages d'oiseaux, les lanches à voil glissant en silence dans ce dédale des chenaux, silence interrompu parfois par le souffle des dauphins qui les accompagne, tout cela constitue un spectacle sans âge, inchangé depuis des siècles, et que l'on voudrait éternel.

Nous devons conserver le Banc d'Arguin en tant que témoignage ultime d'une nature originelle pour les générations futures. La convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel représente un outil privilégié pour garantir la survie à long terme de ce morceau de planète unique en son genre.

BANC D'ARGUIN

FONCTIONNEMENT

STRUCTURE

LE BANC D'ARGUIN EN CHIFFRES

## 6) VALEUR UNIVERSELLE.

La partie littorale et maritime du Parc National de Banc d'Arguin représente l'une des dernières grandes zones humides côtières encore intacte de notre planète. Alors que dans la plupart des autres pays ce type d'écosystème a subi des altérations profondes (drainage, érosion, pollution, épuisement des ressources) et cela même dans des régions aussi prestigieuses que le Delta du Danube, la Camargue les Marismas ou Guadalquivir ou le lac de l'Ichkeul, le Banc d'arguin est resté intouché, conforme aux descriptions apportées par les explorateurs portugais au XV<sup>e</sup> siècle.

La zone de hauts-fonds d'une superficie de plus de 6.000 KM<sup>2</sup> et dont une partie s'exonde à marée basse, est tapissée d'herbiers aquatiques, siège d'une activité biologique intense, et en particulier en tant que zone de ponte et de nurserie pour de nombreuses espèces de poissons et crustacés d'intérêt commercial qui alimentent les pêcheries du plateau continental Ouest-africain.

L'absence d'industries lourdes à plusieurs centaines de kilomètres en amont ou en aval, les difficultés d'accès par sa partie continentale désertique ou sa partie maritime peu profonde expliquent le niveau de conservation exceptionnel de la zone tant à l'égard de la pollution, que du tourisme ou de l'exploitation des ressources halieutiques.

De plus, le Banc d'Arguin présente, par rapport aux grandes zones humides tempérées ou tropicales plusieurs originalités. Il constitue un lieu de contact biogéographique entre les ensembles Paléarctique et Ethiopien, favorisé par la confluence du courant froid des canaries et du courant chaud de guinée. Ainsi plusieurs espèces de règne végétal ou animal de provenance nordique (la Spartine Spartina Maritima le Phoque moine *M. Monachus*, la Spatule blanche *Platalea Leucorodia*) ou tropicale (les palétuviers *Avicennia Africana* le Dauphin de Guinée *sousa Tenzsii*, le Cormoran africain *phalacrocorax africanus* l'Aigrette dimorphe *Egretta gularis* les sternes royales et bridées *Sterna maxima* et *s. anaethetus*) trouvent respectivement, sur le Banc d'Arguin, leur limite septentrionale et méridionale de leur aire de distribution.

L'origine deltaique du Banc d'Arguin alimenté autrefois par des rivières vivantes avec des bras et des chenaux bordés de palétuviers, explique la présence d'espèces relicttes de mammifères marins, poissons, crustacés ou mollusques qui accroissent encore l'originalité de cet écosystème côtier.

Pour cet ensemble de raisons, le Parc National du Banc d'Arguin accueille une diversité d'espèce exceptionnelle. Certaines sont devenues particulièrement rares ailleurs telles les Spatules *Platalea* ou les sternes *Hansel Sterna milotica* dont les effectifs au sein du Parc dépassent ceux de l'Europe entière, ou même en voie d'extinction (phoque-moine *M. Monachus*), conférant au Banc d'Arguin une responsabilité internationale en tant que réservoir génétique.

L'abondance des oiseaux revêt également un caractère exceptionnel, traduisant par là la richesse biologique du Banc d'Arguin. Plus de 2 Millions d'échassiers en provenance de l'Europe et de l'Arctique viennent hiverner chaque année sur ses vasières intertidales. Véritables éléments du patrimoine naturel international ces oiseaux viennent passer ici plus de la moitié de leur existence. Près de 40.000 couples d'oiseaux aquatiques (Pélicans, Flamants, Hérons etc.) se reproduisent en outre sur les îles - Milieu stable, le Banc d'Arguin joue enfin un rôle primordial à l'égard des oiseaux d'eau lorsque la sécheresse sévit au sein des autres types de zones humides (bassin du Sénégal, Delta intérieur du Niger par exemple.)

.../...

5. Justification for  
inclusion in the World  
Heritage List

a) Natural property

Quels mobiles justifient la caractère international et l'importance nationale du Parc ?

1. Voir 3(a)
2. Le Parc est un sanctuaire qui constitue un réservoir et un site d'hivernage hors de commun pour de très nombreuses espèces d'oiseaux provenant de zones géographiques très diverses : côtoiemment d'espèces paléastiques et tropicales.
3. Le Parc est une zone de frayère d'importance incontestable pour la reproduction de toutes les espèces de poissons d'intérêt commercial qui sont pêchés très loin dans les eaux de la côte atlantique. A ces espèces de poissons, il faut certainement ajouter la présence de certains mammifères marins tels que les tortues marines, les dauphins et le rarissime Phoque moine, ce dernier étant parmi les 12 espèces menacées de disparition à l'échelle mondiale.
4. Au niveau du Parc, dans son milieu terrestre, la Faune et la Flore restent celles qui sont caractéristiques du désert. Le milieu distingue : les pauvres reliquats de la faune mauritanienne qui fut gravement détruite par les aléas climatiques et les actions de chasse se répartissent sur peu d'individus et une dizaine d'espèces.

Le milieu humain est essentiellement caractérisé par la présence des nomades maures centrés autour de quelques rares points d'eau (Chami) et de zones de pâturages (Oued Chibka).

Aussi, le Banc d'Arguin, est-il depuis des temps immémoriaux, habité par une population de pêcheurs, les Imraguens, dont les premières descriptions par les Portugais, remontent au XVème Siècle. Actuellement, cette population compte environ 1.500 habitants répartis entre 7 villages. Elle vit essentiellement des pêcheries s'aidant en cela de "lanche", c'est principalement le mullet jaune qui occupe leur choix illustré par cette fameuse pêche pratiquée avec l'aide involontaire des dauphins.

Cinq faits marquants peuvent être énumérés et méritent une attention particulière, notamment :

- l'intérêt politique que le Gouvernement mauritanien marque au Parc (cf. décision prise par le Chef de l'Etat pour écarter les dangers qui menaçaient écologiquement le Parc avec le passage de la route Nouakchott - Nouadhibou en plein territoire du Parc)
- l'intérêt que l'Unesco/WWF/UICN et la Communauté Scientifique internationale accordent aux ressources du Parc, le Plan d'Aménagement du Parc ayant été financé par le WWF ; soumis à l'approbation du Gouvernement.
- la visite du Président du WWF, le Duc d'Edimbourg
- la toute récente décision de faire de la péninsule du Cap-Blanc, une réserve satellite pour la conservation du Phoque moine
- la création d'une Fondation internationale du Parc National du Banc d'Arguin.

**4. State of preservation/  
conservation**

**a) Diagnosis**

Le Parc résulte de la volonté politique du Gouvernement mauritanien et constitue l'expression de la coopération international en vue de répondre aux préoccupations tant nationales qu'internationales en matière de conservation de la nature. En tant qu'institution publique à caractère administratif, le Parc vise notamment :

- la propagation, la conservation, la protection et l'aménagement de la flore et de la faune tant terrestre que marine ;
- la protection des sites géologiques d'une valeur scientifique et esthétique particulières dans l'intérêt et pour la récréation du public.

**b) Agent responsible  
for preservation/  
conservation**

Parc national du Banc d'Arguin : Etablissement Public à caractère administratif relevant de la Présidence du Gouvernement. Gestion autonome disposant de son conseil d'administration en tant qu'organe délibérant et de son Directeur Général qui constitue l'organe exécutif.

**c) History of  
preservation/  
conservation**

Le Parc a été créé en 1980 par décret du Président de la République. Il a été étendu en 1984 par décret supplémentaire. Il a été classé au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1985.

**d) Means for  
preservation/  
conservation**

Tous les efforts déployés plus ou moins efficacement par le Parc ont porté jusqu'ici sur un seul domaine, celui de la protection. S'il est naturellement vrai que les îles du Banc sont bien protégées, car l'accès reste difficile, il n'en a pas moins vrai qu'une vigilance doit demeurer et être maintenue en vue de protéger efficacement le Parc contre des visites et fréquentations régulières perturbatrices en raison d'une part de la vulnérabilité des oiseaux au dérangement et d'autre part l'extrême fragilité des milieux insulaires. Aussi, l'une des préoccupations prioritaires aujourd'hui pour le Parc, est d'arriver à protéger les quelques individus de Gazelles Dorcas qui se rencontrent dans l'île de Tidra en vue de leur éviter ce qui a frappé malheureusement les derniers bastions de la Gazelle Dama, l'Oryx et l'Addax qui semblent avoir totalement disparu du paysage mauritanien.

**e) Management plans**

Voir ci-joint.

### 3. Identification (cont'd)

#### c) Photographic and/or cinematographic documentation

#### d) History

Contrairement à de nombreux Parcs Nationaux qui ont été créés dans des régions déshéritées, le PNBA intègre dans sa partie maritime une zone d'une grande richesse biologique. Cette richesse confère au PNBA un rôle important dans l'économie et la pêche - et secondairement du tourisme, avec des responsabilités et des contraintes importantes. Son influence se doit d'être forte face aux nombreuses pressions dont il fait et fera l'objet. Il se doit d'entreprendre des actions de recherche pour valider ses principes de gestion et les faire admettre par un travail d'information et de propagande.

Une autre caractéristique concerne les conditions d'accessibilité au territoire. Que ce soit par terre ou par mer, l'accès au Parc est rendu difficile par l'hostilité des milieux, leur pauvreté ou l'absence de points d'eau d'une part, la présence de hauts-fonds non cartographiés et plus généralement sa réputation de zone dangereuse d'autre part. Grâce à ces difficultés d'accès, les pressions externes sont restées modérées : la densité des populations humaines, principalement les pêcheurs Imraguen, et le caractère traditionnel de leur impact sur les milieux ont permis le maintien d'un équilibre écologique exceptionnel.

#### e) Bibliography

1. Plan de Développement Intégré  
1988 - 1992 Janv. 1987
2. COPACE/FAO
3. "Gestion Rationnelle de la Faune et de ses habitats en Mauritanie et dans les états du Sahel - Pour une politique de Concertation et de Coopération Régionale et Internationale Actes du Séminaire de Nouakchott 15 au 22 mars 1986, Edités par Pierre Pol Vincké, Elizabeth Wangari et Gérard Sournia.

### 3. Identification

#### a) Description and inventory

La région du Banc d'Arguin a été érigée en Parc National essentiellement en raison de l'importance et de la diversité de son peuplement ornithologique : les plus grandes colonies d'oiseaux aquatiques de l'Afrique de l'Ouest s'y reproduisent, parmi lesquels plusieurs espèces qui méritent un effort de conservation particulier, et plus de 2 millions de limicoles y séjournent en période inter-nuptiale. Ce peuplement ne constitue en réalité que la partie visible de l'écosystème, témoignage spectaculaire de sa formidable production biologique.

En fait les raisons d'accorder le statut de Parc National à la région du Banc d'Arguin s'avèrent, à posteriori, beaucoup plus nombreuses : la partie littorale est constituée de hauts-fonds tapissés d'herbiers, véritables prairies sous-marines où les crustacés et les poissons trouvent des conditions privilégiées de reproduction et de développement. Ce rôle de nurserie, que l'on attribue désormais de manière classique à tous les grands herbiers littoraux, fait du Banc d'Arguin un réservoir de ressources halieutiques, sorte de capital biologique dont les intérêts sont prélevés au large.

Pour des raisons liées à son origine estuarienne, à sa position en jonction de deux ensembles biogéographiques, ainsi qu'à son caractère inaccessible, la flore et la faune sont représentées par un ensemble d'espèces très originales.

Pour survivre dans cet environnement extrême, les populations humaines, pêcheurs Imraguen ou nomades sahariens, font preuve d'un degré d'adaptation au milieu très poussé, qui s'exprime par des traditions culturelles encore relativement peu perturbées par les pressions du monde extérieur.

Sur le plan historique enfin, la région du Parc présente un intérêt considérable, illustré de manière éloquente par l'ouvrage que le Prof. Monod a consacré à l'île d'Arguin, mais qui concerne aussi de nombreux sites archéologiques de la période néolithique ou encore des vestiges de la civilisation Almoravide.

Le statut de Parc National constitue un outil qui doit permettre de préserver le patrimoine culturel et naturel et de conserver l'ensemble des milieux dans leur intégrité écologique et leur équilibre fonctionnel.

#### b) Maps and/or plans

Plan de Développement, rédigé à l'instigation du Comité Exécutif de la Fondation Internationale constituée par le WWF et de l'UICN réuni à Paris les 3 et 4/9/1986.

## 1. Specific location

### a) Country

République Islamique de Mauritanie

### b) State, Province or Region

Nouadhibou and Azefal

### c) Name of property

Parc National du Banc D'Arguin

### d) Exact location on map and indication of geographical coordinates

17°W16°E 19°S 20°N

## 2. Juridical data

### a) Owner

République Islamique de Mauritanie

### b) Legal status

Parc National  
créé en 1976 (inauguré en 1978) par Décret du Gouvernement

### c) Responsible administration

Direction de la Protection de la Nature  
Ministère du Développement Rural

Institut Mauritanien de Recherche scientifique et  
Directeur du Parc National du Banc d'Arguin.

WORLD HERITAGE SITES: SOME BASIC INFORMATION

1. The World Heritage Convention. The Convention was adopted by Unesco in 1972 in recognition of the obligation of all nations to protect those outstanding natural and cultural areas which are of such unique value that they form a part of the heritage of all mankind. It provides a permanent legal, administrative, and financial framework designed to complement, aid and stimulate national programmes aimed at conserving this World Heritage.

2. By adopting the Convention, nations recognize that each country holds in trust for the rest of mankind those parts of the world heritage -- both natural and cultural -- that are found within its boundaries; that the international community has an obligation to support any nation in meeting this trust, if its own resources are insufficient; and that mankind must exercise the same sense of responsibility to the works of nature as to the works of its own hands. However, sovereignty of any World Heritage Site remains with the country where the site is located.

3. The World Heritage Committee. The Convention establishes both the "World Heritage Fund" and, as the instrument of cooperation in which all powers under the Convention are vested, an intergovernmental "World Heritage Committee". The Committee has three main functions:

- to identify, on the basis of nominations submitted by States Parties, cultural and natural properties of outstanding universal value which are to be protected under the Convention and to list these properties on the "World Heritage List";
- to decide which properties included on the World Heritage List are to be inscribed on the "List of World Heritage in Danger" (which can lead to emergency assistance);
- to determine in what way and under what conditions the resources in the World Heritage Fund (1987 technical assistance budget: US\$2.1 million) can be used most advantageously to assist States Parties in the protection of their World Heritage properties.

4. The role of IUCN/CNPPA. IUCN, through CNPPA, has been given responsibility under the Convention for advising Unesco on natural areas for inclusion on the World Heritage List. The evaluation process involves independent assessments of nominations by Commission members and other outside experts and field examination of most sites. IUCN then formulates the final recommendation that is presented annually to the World Heritage Committee.

5. Criteria for including a natural property on the World Heritage List. A natural property proposed for the List must meet at least one of the following four criteria (though meeting more than one criterion does not necessarily imply a more valuable site):

- (i) to be an outstanding example representing the major stages of the earth's evolutionary history (e.g. fossil beds, geological sites, ice-age landscapes);
- (ii) be an outstanding example representing significant ongoing geological processes, biological evolution, and man's interaction with his natural environment (e.g. volcanoes, tropical rainforests, terraced agricultural landscapes);
- (iii) contain superlative natural phenomena, formations, or features, or areas of exceptional natural beauty (e.g., superlative mountains or waterfalls, great concentrations of animals);
- (iv) contain the foremost natural habitats where threatened species of animals or plants of outstanding universal value can survive.

6. The relationship between World Heritage Sites and other categories of protected areas. The primary objective of a World Heritage Site is to protect the natural features for which the area was considered to be of World Heritage quality. This is normally accomplished through existing national legislation and most World Heritage Sites will already have National Park or Strict Nature Reserve status. In some cases, reserved forest areas may be considered, but only when they are assured of perpetual protection. Some World Heritage Sites may also be Biosphere Reserves, but Biosphere Reserves are typically chosen for their representativeness of a given ecosystem type, while World Heritage Sites include only "areas of outstanding universal value". World Heritage status is meant to be exclusive, for only the very "best" areas; the Convention does not aim to protect all areas which are valuable or important.

Natural Properties on the World Heritage List to December 1988:

1. Aldabra Atoll (Seychelles)
2. Bialowieza National Park (Poland)
3. Canadian Rocky Mountain Parks
4. Cape Girolata, Cape Porto and Scandola Nature Reserve in Corsica
5. Chitwan National Park, (Nepal)
6. Comoe National Park (Ivory Coast)
7. Darien National Park (Panama)
8. Dinosaur Provincial Park (Canada)
9. Djoudj Bird Sanctuary (Senegal)
10. Durmitor National Park (Yugoslavia)
11. Everglades National Park (USA)
12. Galapagos Islands (Ecuador)
13. Garamba National Park (Zaire)
14. Grand Canyon National Park (USA)
15. Great Barrier Reef (Australia)
16. Great Smoky Mts National Park (USA)
17. Ichkeul National Park (Tunisia)
18. Iguazu National Park, (Argentina)
19. Kahuzi-Biega National Park (Zaire)
20. Kakadu National Park (Australia)
21. Kluane-Wrangell/St Elias National Park (Canada/USA)
22. Lake Malawi National Park (Malawi)
23. Lord Howe Island Group (Australia)
24. Los Glaciares (Argentina)
25. Machu Picchu Sanctuary (Peru)
26. Mammoth Cave National Park (USA)
27. Mana Pools, Sapi and Chewore Reserves (Zimbabwe)
28. Mount Nimba Strict Nature Reserve (Guinea/Côte d'Ivoire)
29. Nahanni National Park (Canada)
30. Ngorongoro Cons. Area (Tanzania)
31. Niokolo-Koba National Park (Senegal)
32. Olympic National Park (USA)
33. Pirin National Park (Bulgaria)
34. Plitvice Lakes (Yugoslavia)
35. Redwood National Park (USA)
36. Rio Platano (Honduras)
37. Sagarmatha National Park (Nepal)
38. Salonga National Park (Zaire)
39. Sangay National Park (Ecuador)
40. Selous Game Reserve (Tanzania)
41. Serengeti National Park (Tanzania)
42. Simen National Park (Ethiopia)
43. Srebarna Nature Reserve (Bulgaria)
44. Tai National Park (Ivory Coast)
45. La Amistad Reserves (Costa Rica)
46. Tassili N'Ajjer (Algeria)
47. Tikal National Park (Guatemala)
48. Vallee de Mai Reserve (Seychelles)
49. Virunga National Park (Zaire)
50. Western Tasmania Wilderness National Parks (Australia)
51. Willandra Lakes Region (Australia)
52. Wood Buffalo National Park (Canada)
53. Yellowstone National Park (USA)
54. Yosemite National Park (USA)
55. Manas Wildlife Sanctuary (India)
56. Keoladeo National Park (India)
57. Kaziranga National Park (India)
58. Huascarán National Park (Peru)
59. Gorème Valley (Turkey)
60. Australia East Coast Rainforests
61. Iguacu National Park (Brazil)
62. Fiordland National Park (NZ)
63. Westlands/Mt Cook National Parks (NZ)
64. Garajonay National Park (Spain)
65. St. Kilda Nature Reserve (UK)
66. Giant's Causeway (UK)
67. Skocjan Caves (Yugoslavia)
68. Uluru National Park (Australia)
69. Dja Faunal Reserve (Cameroon)
70. Gros Morne National Park (Canada)
71. Mt. Taishan (China)
72. Sundarbans National Park (India)
73. Sian Ka'an Biosphere Reserve (Mexico)
74. Manu National Park (Peru)
75. Mt. Kilimanjaro National Park (Tanzania)
76. Hawaii Volcanoes National Park (USA)
77. Wet Tropics of Queensland (Australia)
78. Manovo-Gounda-St. Floris (Central African Republic)
79. Nanda Devi National Park (India)
80. Sinharaja Forest Reserve (Sri Lanka)
81. Henderson Island (United Kingdom)

7. References

Unesco, 1987. The World Heritage Convention (poster-brochure)

Thorsell, J.W. World Heritage Annual Reports. PARKS 1984, 1985, 1986.

National Parks, Conservation and Development (Bali Proceedings) 1985. Chapt.15.

Ambio - Special Issue XII(3-4) 1983.

National Geographic Society 1987 Our World's Heritage

6. The relationship between World Heritage Sites and other categories of protected areas. The primary objective of a World Heritage Site is to protect the natural features for which the area was considered to be of World Heritage quality. This is normally accomplished through existing national legislation and most World Heritage Sites will already have National Park or Strict Nature Reserve status. In some cases, reserved forest areas may be considered, but only when they are assured of perpetual protection. Some World Heritage Sites may also be Biosphere Reserves, but Biosphere Reserves are typically chosen for their representativeness of a given ecosystem type, while World Heritage Sites include only "areas of outstanding universal value". World Heritage status is meant to be exclusive, for only the very "best" areas; the Convention does not aim to protect all areas which are valuable or important.

Natural Properties on the World Heritage List to December 1988:

1. Aldabra Atoll (Seychelles)
2. Bialowieza National Park (Poland)
3. Canadian Rocky Mountain Parks
4. Cape Girolata, Cape Porto and Scandola Nature Reserve in Corsica
5. Chitwan National Park, (Nepal)
6. Comoe National Park (Ivory Coast)
7. Darien National Park (Panama)
8. Dinosaur Provincial Park (Canada)
9. Djoudj Bird Sanctuary (Senegal)
10. Durmitor National Park (Yugoslavia)
11. Everglades National Park (USA)
12. Galapagos Islands (Ecuador)
13. Garamba National Park (Zaire)
14. Grand Canyon National Park (USA)
15. Great Barrier Reef (Australia)
16. Great Smoky Mts National Park (USA)
17. Ichkeul National Park (Tunisia)
18. Iguazu National Park, (Argentina)
19. Kahuzi-Biega National Park (Zaire)
20. Kakadu National Park (Australia)
21. Kluane-Wrangell/St Elias National Park (Canada/USA)
22. Lake Malawi National Park (Malawi)
23. Lord Howe Island Group (Australia)
24. Los Glaciares (Argentina)
25. Machu Picchu Sanctuary (Peru)
26. Mammoth Cave National Park (USA)
27. Mana Pools, Sapi and Chewore Reserves (Zimbabwe)
28. Mount Nimba Strict Nature Reserve (Guinea/Côte d'Ivoire)
29. Nahanni National Park (Canada)
30. Ngorongoro Cons. Area (Tanzania)
31. Niokolo-Koba National Park (Senegal)
32. Olympic National Park (USA)
33. Pirin National Park (Bulgaria)
34. Plitvice Lakes (Yugoslavia)
35. Redwood National Park (USA)
36. Rio Platano (Honduras)
37. Sagarmatha National Park (Nepal)
38. Salonga National Park (Zaire)
39. Sangay National Park (Ecuador)
40. Selous Game Reserve (Tanzania)
41. Serengeti National Park (Tanzania)
42. Simen National Park (Ethiopia)
43. Srebarna Nature Reserve (Bulgaria)
44. Tai National Park (Ivory Coast)
45. La Amistad Reserves (Costa Rica)
46. Tassili N'Ajjer (Algeria)
47. Tikal National Park (Guatemala)
48. Vallee de Mai Reserve (Seychelles)
49. Virunga National Park (Zaire)
50. Western Tasmania Wilderness National Parks (Australia)
51. Willandra Lakes Region (Australia)
52. Wood Buffalo National Park (Canada)
53. Yellowstone National Park (USA)
54. Yosemite National Park (USA)
55. Manas Wildlife Sanctuary (India)
56. Keoladeo National Park (India)
57. Kaziranga National Park (India)
58. Huascarán National Park (Peru)
59. Gorème Valley (Turkey)
60. Australia East Coast Rainforests
61. Iguacu National Park (Brazil)
62. Fiordland National Park (NZ)
63. Westlands/Mt Cook National Parks (NZ)
64. Garajonay National Park (Spain)
65. St. Kilda Nature Reserve (UK)
66. Giant's Causeway (UK)
67. Skocjan Caves (Yugoslavia)
68. Uluru National Park (Australia)
69. Dja Faunal Reserve (Cameroon)
70. Gros Morne National Park (Canada)
71. Mt. Taishan (China)
72. Sundarbans National Park (India)
73. Sian Ka'an Biosphere Reserve (Mexico)
74. Manu National Park (Peru)
75. Mt. Kilimanjaro National Park (Tanzania)
76. Hawaii Volcanoes National Park (USA)
77. Wet Tropics of Queensland (Australia)
78. Manovo-Gounda-St. Floris (Central African Republic)
79. Nanda Devi National Park (India)
80. Sinharaja Forest Reserve (Sri Lanka)
81. Henderson Island (United Kingdom)

7. References

- Unesco, 1987. The World Heritage Convention (poster-brochure)  
Thorsell, J.W. World Heritage Annual Reports. PARKS 1984, 1985, 1986.  
National Parks, Conservation and Development (Bali Proceedings) 1985. Chapt.15.  
Ambio - Special Issue XII(3-4) 1983.  
National Geographic Society 1987 Our World's Heritage

6. The relationship between World Heritage Sites and other categories of protected areas. The primary objective of a World Heritage Site is to protect the natural features for which the area was considered to be of World Heritage quality. This is normally accomplished through existing national legislation and most World Heritage Sites will already have National Park or Strict Nature Reserve status. In some cases, reserved forest areas may be considered, but only when they are assured of perpetual protection. Some World Heritage Sites may also be Biosphere Reserves, but Biosphere Reserves are typically chosen for their representativeness of a given ecosystem type, while World Heritage Sites include only "areas of outstanding universal value". World Heritage status is meant to be exclusive, for only the very "best" areas; the Convention does not aim to protect all areas which are valuable or important.

Natural Properties on the World Heritage List to December 1988:

1. Aldabra Atoll (Seychelles)
2. Bialowieza National Park (Poland)
3. Canadian Rocky Mountain Parks
4. Cape Girolata, Cape Porto and Scandola Nature Reserve in Corsica
5. Chitwan National Park, (Nepal)
6. Comoe National Park (Ivory Coast)
7. Darien National Park (Panama)
8. Dinosaur Provincial Park (Canada)
9. Djoudj Bird Sanctuary (Senegal)
10. Durmitor National Park (Yugoslavia)
11. Everglades National Park (USA)
12. Galapagos Islands (Ecuador)
13. Garamba National Park (Zaire)
14. Grand Canyon National Park (USA)
15. Great Barrier Reef (Australia)
16. Great Smoky Mts National Park (USA)
17. Ichkeul National Park (Tunisia)
18. Iguazu National Park, (Argentina)
19. Kahuzi-Biega National Park (Zaire)
20. Kakadu National Park (Australia)
21. Kluane-Wrangell/St Elias National Park (Canada/USA)
22. Lake Malawi National Park (Malawi)
23. Lord Howe Island Group (Australia)
24. Los Glaciares (Argentina)
25. Machu Picchu Sanctuary (Peru)
26. Mammoth Cave National Park (USA)
27. Mana Pools, Sapi and Chewore Reserves (Zimbabwe)
28. Mount Nimba Strict Nature Reserve (Guinea/Côte d'Ivoire)
29. Nahanni National Park (Canada)
30. Ngorongoro Cons. Area (Tanzania)
31. Niokolo-Koba National Park (Senegal)
32. Olympic National Park (USA)
33. Pirin National Park (Bulgaria)
34. Plitvice Lakes (Yugoslavia)
35. Redwood National Park (USA)
36. Rio Platano (Honduras)
37. Sagarmatha National Park (Nepal)
38. Salonga National Park (Zaire)
39. Sangay National Park (Ecuador)
40. Selous Game Reserve (Tanzania)
41. Serengeti National Park (Tanzania)
42. Simen National Park (Ethiopia)
43. Srebarna Nature Reserve (Bulgaria)
44. Tai National Park (Ivory Coast)
45. La Amistad Reserves (Costa Rica)
46. Tassili N'Ajjer (Algeria)
47. Tikal National Park (Guatemala)
48. Vallee de Mai Reserve (Seychelles)
49. Virunga National Park (Zaire)
50. Western Tasmania Wilderness National Parks (Australia)
51. Willandra Lakes Region (Australia)
52. Wood Buffalo National Park (Canada)
53. Yellowstone National Park (USA)
54. Yosemite National Park (USA)
55. Manas Wildlife Sanctuary (India)
56. Keoladeo National Park (India)
57. Kaziranga National Park (India)
58. Huascarán National Park (Peru)
59. Gorème Valley (Turkey)
60. Australia East Coast Rainforests
61. Iguacu National Park (Brazil)
62. Fiordland National Park (NZ)
63. Westlands/Mt Cook National Parks (NZ)
64. Garajonay National Park (Spain)
65. St. Kilda Nature Reserve (UK)
66. Giant's Causeway (UK)
67. Skocjan Caves (Yugoslavia)
68. Uluru National Park (Australia)
69. Dja Faunal Reserve (Cameroon)
70. Gros Morne National Park (Canada)
71. Mt. Taishan (China)
72. Sundarbans National Park (India)
73. Sian Ka'an Biosphere Reserve (Mexico)
74. Manu National Park (Peru)
75. Mt. Kilimanjaro National Park (Tanzania)
76. Hawaii Volcanoes National Park (USA)
77. Wet Tropics of Queensland (Australia)
78. Manovo-Gounda-St. Floris (Central African Republic)
79. Nanda Devi National Park (India)
80. Sinharaja Forest Reserve (Sri Lanka)
81. Henderson Island (United Kingdom)

7. References

- Unesco, 1987. The World Heritage Convention (poster-brochure)  
Thorsell, J.W. World Heritage Annual Reports. PARKS 1984, 1985, 1986.  
National Parks, Conservation and Development (Bali Proceedings) 1985. Chapt.15.  
Ambio - Special Issue XII(3-4) 1983.  
National Geographic Society 1987 Our World's Heritage